

# Accéder à un emploi et travailler comme les autres



*L'effort qui sera fait en faveur de l'apprentissage ainsi que celui pour la formation des demandeurs d'emploi devra pleinement bénéficier aux personnes en situation de handicap. Il s'agit de deux clés pour favoriser leur accès à l'emploi. Cet effort devra être couplé avec une mobilisation accrue des différents acteurs des services publics de l'emploi et des employeurs. Des incitations à l'embauche des personnes handicapées, parmi lesquelles le déploiement effectif des services d'emploi accompagné, seront mises en œuvre afin de favoriser leur emploi effectif.*

*Sophie Cluzel, communication en conseil des ministres, 7 juin 2017.*



## Quelques chiffres clés

- ▶ Les salariés handicapés représentent 3,3% des salariés du secteur privé (en 2013) et 5,17% dans le secteur public (en 2015) ; la loi fixe une obligation d'emploi commune aux deux secteurs de 6% (loi du 10 juillet 1987)
- ▶ Le taux de chômage des personnes handicapées est deux fois supérieur à la moyenne nationale : environ 500 000 demandeurs d'emploi handicapés (DEBOE) sont inscrits à Pôle emploi, ils représentent 8,5% de l'ensemble des demandeurs d'emploi
- ▶ Le niveau de qualification des demandeurs d'emploi handicapés est inférieur à celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi (26% ont le bac et plus contre 45% tous publics)

## Grands objectifs à 5 ans

- Réduire l'écart entre le taux de chômage des personnes handicapées et celui des personnes valides.
- Faciliter l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées par les employeurs publics et privés dont les TPE-PME.
- Rénover l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, la transformer en levier pour une entreprise plus humaine, plus responsable et plus performante.
- Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des salariés handicapés.
- Mieux accompagner et sécuriser les transitions entre l'Éducation et l'Emploi.

## Accéder à un emploi et travailler comme les autres

## Moyens d'action

- ▶ **Faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi en milieu ordinaire** en renforçant la préparation des projets d'orientation dès l'école dans le cadre du parcours d'avenir, en développant la certification professionnelle des élèves handicapés, et en mobilisant l'ensemble des dispositifs des politiques de l'emploi et les moyens de la formation professionnelle, notamment l'apprentissage.
- ▶ **Simplifier le dispositif de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés** (OETH) en s'appuyant sur un dialogue social rénové et le faire évoluer notamment pour développer l'emploi direct.
- ▶ **Rénover le secteur adapté** et expérimenter des mesures favorables au recrutement de travailleurs handicapés en entreprise adaptée.
- ▶ **Accompagner le secteur protégé** sur la formation professionnelle de leurs travailleurs et leur accès au milieu ordinaire au travers de l'emploi accompagné.
- ▶ **Mobiliser toute l'offre du service public de l'emploi** (SPE) tant à destination des travailleurs handicapés que des employeurs. Elle se compose notamment de l'offre de service des organismes de placement spécialisé qui prendront en charge, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les missions d'insertion et de maintien dans l'emploi, afin de mieux accompagner les parcours professionnels des travailleurs handicapés les plus éloignés du marché du travail et d'améliorer le service rendu aux employeurs publics et privés.
- ▶ **Perfectionner les outils de pilotage** afin de mieux évaluer l'impact des politiques publiques sur l'emploi des travailleurs handicapés.
- ▶ **Faciliter le retour sur le marché du travail des aidants familiaux** (modalités d'information, accès à la formation et à l'emploi) en lien avec les acteurs du SPE et les associations.
- ▶ Améliorer la qualité de vie au travail des **agents des fonctions publiques en situation de handicap**, ainsi que des aidants, conjoints ou parents d'enfants handicapés.
- ▶ Mobiliser les départements statistiques des ministères sociaux pour alimenter le **tableau de bord de l'inclusion** (en concertation avec la commission Emploi du CNCPPH, des acteurs du SPE et des représentants de collectivités).

## Engagements du quinquennat

- ▶ Simplifier **l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés** (OETH) en l'intégrant dans la déclaration sociale nominative.
- ▶ **Évaluer le dispositif Emploi accompagné** et **déployer une démarche d'accompagnement global et combiné** portée par les professionnels de l'Éducation, de l'Emploi et du Médico-social.
- ▶ Accueillir au moins **6% d'apprentis en situation de handicap dans le secteur public** (pour l'État, environ 600 personnes pour un objectif de 10 000 apprentis).
- ▶ Doter chacun des 10.000 agents du Ministère de l'intérieur en situation de handicap d'un « **Livret de parcours professionnel** » destiné à simplifier les relations de travail.
- ▶ **Généraliser la pratique du duoday** dans l'ensemble des ministères dès le 26 avril 2018 (durant cette journée un duo se crée entre une personne en situation de handicap et un salarié volontaire).